

DIU OCT EN OPHTALMOLOGIE - NON OUVERT 2023-2024 PROCHAINE SESSION 2024-2025

DOMAINE(S) :
SCIENCE - TECHNOLOGIE - SANTÉ

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	40 heures
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION DIPLÔMANTE	✓
FORMATION INITIALE	✓
FORMATION CONTINUE	✓

Spécificités de la formation

L'inscription se fait une année sur deux entre l'Université de Bordeaux et l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines.

Pour l'année 2023-2024, les inscriptions se font à l'Université de Bordeaux.

Compétences développées

Enseigner l'acquisition et l'interprétation de l'imagerie obtenue avec un OCT (Tomographie en Cohérence Optique) en Ophtalmologie dans les pathologies de la rétine, du nerf optique, de la cornée et de l'angle iridocornéen.

Conditions d'admission

Ce diplôme s'adresse aux :

- Docteurs en médecine

- Internes inscrits en DES d'Ophtalmologie
- Docteurs vétérinaires

Inscription

La procédure d'inscription comporte deux étapes :

1 - Candidature :

A partir de la rentrée universitaire 2022/2023, vous devez déposer un dossier via l'application candidature universitaire e-candidat. Les validations se feront en ligne par le responsable de la formation et/ou le secrétariat pédagogique.

> Accédez à la plateforme E-Candidature

2 – Inscription administrative

Une fois autorisé(e) à vous inscrire, le dossier d'inscription et un lien d'inscription pédagogique vous seront envoyés. Vous pourrez alors communiquer les pièces justificatives demandées.

TARIFS :

Droits d'inscription universitaire : 243 € pour 2022-2023

+ Coût de formation :

Non financée : 700 €

Financée par un organisme : 1000 €

Tarif particulier (internes et faisant fonction d'internes inscrits dans une université Française justificatif obligatoire) : 250 €

Contenu de la formation

Les cours s'organisent en 2 sessions, en présentiel.

Ils auront lieu au :

CHNO des Quinze-Vingts
28 rue de Charenton
75012 Paris

Pour l'année 2022-2023 : 19-20-21 janvier / 26-27 janvier 2023

La formation comprend 36h d'enseignements théoriques et 4h d'enseignements pratiques.

Contrôle de connaissances

Le contrôle des connaissances est organisé 2 sessions d'examen par an (juin et septembre).

La présence aux cours est obligatoire.

L'examen consiste en une épreuve écrite sous forme de Questions à Réponses Ouvertes et Courtes (QROC).

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne à l'épreuve puisque l'examen consiste en une épreuve écrite sous forme de Questions à Réponses Ouvertes et Courtes (QROC).

Stages

Un stage facultatif d'une journée dans un centre hospitalier universitaire au choix du stagiaire est possible.

Adresses et coordonnées

>> Responsables de formation

Pr. C. Baudouin
CHNO des Quinze-Vingts
28 rue de Charenton
75012 Paris
01 40 02 13 04
cbaudouin@15-20.fr

Pr. A. Labbé
Hôpital Ambroise Paré
9 av. Charles de Gaulle
92100 Boulogne-Billancourt
01 49 09 55 09
antoine.labbe@aphp.fr

Pr. J-F. Korobelnik
Hôpital Pellegrin
Service d'Ophtalmologie
Place Amélie Raba Leon
33000 Bordeaux
05 57 82 12 16
jean-francois.korobelnik@chu-bordeaux.fr

Contacts formation continue

Pour toute question concernant votre inscription administrative à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, contactez :

Madame Agnès LAVIGNE (agnes.lavigne@uvsq.fr)